

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	26	28

Date de la convocation :	le 12 janvier 2017
Date d'affichage :	Le 27 janvier 2017

Séance du 19 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf janvier à 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BARBILLON Philippe, CARRIÈRE Alain, CARVALHO Patrick, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DAUSQUE Marcel, DENNEL Alain, FERREIRA Olivier, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LEBOEUF Jean-Pierre, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, MAZIERES Florent, MESSIO Denis, PEYR Patrick, TASSIN Jackie, WARIN Gérard.

Absents représentés : Madame FOYART Khristine a donné pouvoir à Madame TROUVAIN Corinne et Madame MERCIER Sophie a donné pouvoir à Madame DECAMP Annick.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Indemnités de fonction des élus locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-12 et R5212-1,

Considérant que le SEZEO a une population totale comprise entre 100 000 et 199 999 habitants,

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est établi à sept et qu'il convient de respecter l'enveloppe indemnitaire globale,

Monsieur le Président propose de fixer les indemnités comme suit :

Président		Vice-Président	
Taux de l'indice 1015	Montant brut mensuel	Taux de l'indice 1015	Montant brut mensuel
35,44%	1 355,32 euros	15,18%	580,52 euros

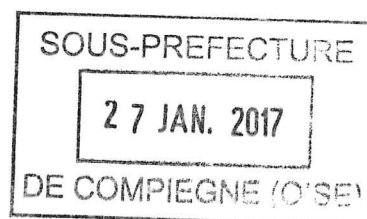
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DÉCIDE d'attribuer les indemnités de fonction suivantes :

- Président : 35,44 % de l'indice 1015,
- Les Vice-Présidents : 15,18 % de l'indice 1015.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.



Le Président


 Olivier FERREIRA